

Extrait du Registre des Délibérations du bureau du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 19

Séance du 14 JUIN 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

M. LOGEL, Mme WEISS, M. SIBLER, Mme CABIROL DE SAINT GEORGES,
MM. SCHLOSSER, MEYER-KUHN, BERTRAND, BABILON, HAAS, ISEL,
PREVOT, RICHERT, WEISBECKER, MERG, MARTIN.

Absents : M. WINLING (excusé), MM. WITTMER, ATZENHOFFER, GOETZ.

DEL. N° 015/2004

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ENTRETIEN DES BATIMENTS D'INTERET PATRIMONIAL »

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer (arrêté préfectoral du 31 décembre 2003),*
- *VU la délibération n° 117/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 portant modification de compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 49/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,*
- *VU la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,*
- *VU la délibération n° 76/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,*
- *VU la délibération n° 004/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 donnant délégations au bureau et au président,*
- *CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 11.6.2004,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Wittmer, vice-président chargé du dossier,*

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer des aides au titre de l'opération d'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial, soit :**

Couverture

1 264,80 € (408 m² x 3,1 €), *pour la grange à Marc REYMANN (Woerth)*

Ouvertures en bois

616 € (16 fenêtres x 38,5 €)

539 € (14 paires de volets x 38,5 €)

soit un total de 1 155 € à Pierre GASSLER (Lembach)



Peinture

414 € (180 m² x 2,3 €), à Charles METZGER (Woerth)

- VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

Peinture

466,90 € (203 m² x 2,3 €), ancienne écurie

432,40 € (188 m² x 2,3), maison

920,00 € (400 m² x 2,3) moulin

soit un total de 1 819,30 € à Didiland (Morsbronn-les-Bains)

Peinture

897 € (390 m² x 2,3 €) au Crédit Mutuel du Fleckenstein (Lembach)

345 € (150 m² x 2,3 €)

limité à 10 % du montant TTC des travaux réalisés, soit 273,41 € à Pascal MERKEL (Gunstett)

391 € (170 m² x 2,3 €) à Basile ZILLIOX (Froeschwiller)

906,20 € (394 x 2,3 €) à Jean-Claude REYMUND (Dieffenbach-les-Woerth)

Peinture

404,80 € (176 m² x 2,3 €), grange

499,10 € (217 m² x 2,3 €) maison

soit un total de 903,90 € à Jean-Louis BAHL (Dieffenbach-les-Woerth)

Peinture, ouvertures en bois

305,90 € (133 m² x 2,3 €) peinture

38,50 € 1 paire de volet

soit un total de 344,40 € à Armand PABST (Walbourg)

Peinture, ouvertures en bois

496,80 € (216 m² x 2,3 €), peinture

231 € (6 paires de volets x 38,5 €), ouvertures en bois

soit un total de 727,80 € à Jean-Yves AUDRIN (Forstheim)

Peinture, ouvertures en bois

299 € (130 m² x 2,3 €), peinture

77 € (1 porte) ouvertures en bois

soit un total de 376 € à Joseph WEISS (Eschbach)

Ouverture en bois, élément pierre de taille,

77 € (1 porte)

522,23 (3 481,50 x 15 %) élément en pierre de taille

soit un total de 599,23 € à Marc REYMANN (Woerth) pour le bâtiment annexe

Peinture, couverture,

764,06 (332,20 m² x 2,3 €) peinture

330,77 (106,70 m² x 3,1 €) couverture

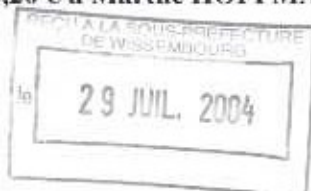
soit un total de 1 094,83 € à Marc REYMANN (Woerth) pour la maison

Couverture

799,80 € (258 m² x 3,1 €), Grange

260,40 € (84 m² x 3,1 €), annexe : moulin

soit un total de 1 060,20 € à Marthe HOFFMANN (Goersdorf)



Peinture, ouvertures en bois, couverture

368 € (160 m² x 2,3 €), peinture

577,50 € (8 paires de volets et 7 fenêtres x 38,5 €), ouvertures en bois

458,80 € (148 m² x 3,1 €) couverture

soit un total de 1 404,30 € SA HLM La Maison des Aveulges (Morsbronn-les-Bains)

Eléments en pierre de taille

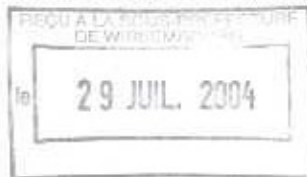
519,06€ (3 460,40 x 15 %,) à Muriel ULLMANN (Langensoultzbach)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas attribuer d'aide à M. René SCHNEPP (Mitschdorf), comme prévu initialement lors du conseil communautaire du 24.3.2003, délibération prise avant travaux, celui-ci n'ayant pas respecté les teintes préconisées par l'architecte conseil du CAUE.
- De transmettre le dossier de la mairie de Morsbronn-les-Bains au conseil général

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 5 juillet 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL